

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 NOVEMBRE 2019**

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux ainsi qu'à Pierre Koestinger de la Broye, Anton Bruni du Murtenbieter, Lise-Marie Piller de la Liberté et Sébastien Galliker du 24h. Il salue également les représentants de l'ASIA : Aline Burri, cheffe de projet et Gaëtan Aeby, président du CODIR et membre de la Municipalité d'Avenches. Ils participent à la séance comme auditeurs

Appel :            Présents : 29            Excusés : 6            Non excusés : 0

Ordre du jour :            Appel

1. Approbation du PV ainsi que de l'extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2019
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil communal
4. Informations du Président
5. Préavis Municipal N° 05/2019 : Chemin des Rives du Lac
6. Préavis Municipal N° 06/2019 : Budget 2020
7. Préavis Municipal N° 07/2019 : Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA
8. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de diverses commissions (gestion, finances, CCLT)
9. Informations municipales
10. Divers & propositions individuelles

Le conseil accepte à l'unanimité que les auditeurs G. Aeby et A. Burri puissent prendre la parole en cas de questions.

### **1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2019**

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité avec les remerciements à son auteure.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

P. Thévoz propose d'inverser le traitement des préavis 05/2019 et 07/2019 dans l'ordre du jour.

Nouvel ordre du jour :

1. Approbation du PV ainsi que de l'extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2019
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil communal
4. Informations du président
5. Préavis Municipal N° 07/2019: Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA
6. Préavis Municipal N° 05/2019 : Chemin des Rives du Lac
7. Préavis Municipal N° 06/2019 : Budget 2020
8. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de diverses commissions (gestion, finances, CCLT)
9. Informations municipales
10. Divers & propositions individuelles

L'ordre du jour avec cette modification est accepté à l'unanimité.

### **3. Assermentation de deux nouveaux membres du conseil communal**

Marc Baehler a présenté sa démission du conseil au 30.9.2019. Tania Knuchel n'a pas démissionné mais n'est plus domiciliée dans la commune depuis cet été. Pour les remplacer, 2 nouveaux membres vont rejoindre le conseil. P Thévoz procède à l'assermentation de Marco Soares Leal et David Bula. Ils sont accueillis dans le conseil par les applaudissements de l'assemblée.

### **4. Informations du Président**

- Lecture de la lettre de démission de Marc Baehler : la raison de sa démission est le manque de temps pour gérer en parallèle ses fonctions de membre du conseil et de la commission de gestion et ses nouvelles fonctions dans le comité d'organisation de la fête de tir cantonal qui aura lieu dans 2 ans. Il

remercie dans son courrier les personnes avec lesquelles il a travaillé dans les commissions pour leur bonne collaboration.

- Lecture des 2 courriers de remerciement adressés par la Ludothèque du Château et la halte-garderie la Ribambelle suite au don des jetons de présence des conseillers communaux en juin dernier.
- Le bureau du conseil a nommé une nouvelle commission temporaire composée d'A. Fankhauser, D. Kaeser et S. Laverrière (suppléante : C. Roduit) pour traiter le préavis 07/2019. Il remercie ses membres pour leur nomination et le travail effectué.
- Le rapport de recommandation de la fondation Espace Suisse suite à l'atelier village dont un extrait a été publié dans le n°3 du journal le Faougeois lui est bien parvenu. Il devait être mis en ligne dès sa parution.

## **5. Préavis Municipal N° 07/2019 : Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA**

J. Schürch présente le préavis. Il explique les 3 types d'accueil qu'il existe, leur forme de financement et explique le bienfondé de ce préavis. Il mentionne que le délai de congé pour sortir du réseau pour fin 2020 est fixé au 31.12.2019. Le nouveau réseau serait mis en place durant 2020 pour une mise en fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour financer les nouvelles structures, une clé de répartition entre les 4 communes devra être fixée. Cette clé sera mentionnée dans les statuts qui feront l'objet d'un prochain préavis soumis à votation du conseil communal dans le courant 2020.

J. Schürch explique la différence des coûts par habitant pour l'ARAJ entre 2017 et 2018 et présente les différentes estimations de coûts pour la nouvelle structure qui serait créée. Ces estimations sont comparées avec les coûts supportés par les communes au sein de l'ARAJ. Quelle que soit la formule choisie (avec ou sans création de crèche), les chiffres parlent tous en faveur d'une sortie du réseau. Il précise que la sortie a un coût unique de mise en place qui pourrait être financé par le fonds de réserve de l'ASIA. Il ne serait pas additionné à la facture à payer à l'ARAJ pour 2020.

En sus des avantages financiers, la sortie du réseau présente de nombreux avantages dans le domaine pédago-éducatif et au niveau administratif.

Un comité de pilotage a été créé pour accompagner l'introduction de ce nouveau réseau. Il est composé de 2 membres de la Municipalité de chaque commune (dont 1 membre du CODIR) et a pour mission :

- Présentation, avec la direction de l'ASIA, des préavis à leur Conseil Communal respectif
- Définir un plan de communication au législatif et à la population

La commission ad-hoc, par sa rapporteuse D. Kaeser, recommande d'accepter le préavis tel que présenté. Elle relève entre autres les avantages suivants pour les habitants de notre commune :

- Gains de temps dans le traitement des dossiers administratifs
- Moins de formalités administratives pour les parents et un référant unique qui traite les demandes à un guichet de contact.
- Financement de structures d'accueil dont les habitants pourront directement profiter
- Meilleur suivi des enfants et meilleure gestion des ressources en accueil familial de jour
- Synergie des offres de formation pour les différents intervenants dans le pré- et le parascolaire
- Digitalisation des documents et des processus de demande de placement
- Important gain financier pour les 4 communes dès la première année de création du réseau.

La commission mentionne toutefois qu'il sera très important que la clé de répartition des coûts entre les communes soit celle basée sur l'utilisation des structures de garde et non celle calculée avec le nombre d'habitants de 0 à 15 ans habitant dans la commune.

La commission des finances, par son rapporteur J. Laverrière, recommande également d'accepter le préavis tel que présenté principalement pour les mêmes raisons que la commission ad-hoc. Elle relève toutefois qu'une sortie de l'ARAJ pourrait être considérée comme une forme de manque de solidarité envers les autres communes du district et qu'elle comporte certains risques découlant d'une mauvaise estimation des coûts du projet : engagement de personnel supplémentaire, mise en place d'un nouveau système informatique. La commission des finances estime très important que la Commune de Faoug s'implique de façon proactive dans la mise en œuvre de cette nouvelle structure. Elle attend de la Municipalité qu'elle informe régulièrement le conseil communal quant à l'avancée du projet et aux éventuelles difficultés rencontrées. Enfin, elle insiste sur le fait qu'une nouvelle clé de répartition basée sur l'utilisation des structures devrait être utilisée pour répartir les coûts entre les 4 communes.

G. Aebly : la clé de répartition mentionnée dans le préavis n'est pas judicieuse. Au parascolaire on utilise une clé de répartition à la prestation (chaque commune paie pour ses enfants placés, c'est à dire par rapport à

ce qu'elle emploie comme services). La clé mentionnée peut être refusée par les communes car cette clé est intégrée dans les statuts qui seront soumis au vote.

*R. Tacheron* : Si une commune n'est pas d'accord avec la clé de répartition une fois qu'elle est hors de l'ARAJ, que se passerait-il ? Pourrait-on réintégrer l'ARAJ? *G. Aeby* : c'est un scénario plausible. On verra lors du vote sur les statuts et il y aura probablement une conciliation. J'ai toutefois bon espoir que les statuts soient acceptés car les communes seront intégrées à leur création. Avec une clé de répartition à la prestation, il n'y a pas de raison de réintégrer l'ARAJ. Et s'il fallait le faire, ce ne serait certainement pas aux meilleures conditions pour nous.

*F. Cornaz* : Que se passe-t-il si une des 4 communes refuse ce préavis, et que se passera-t-il au niveau des coûts ? *G. Aeby* : soit on va les 4 communes dans un nouveau réseau soit on reste les 4 communes au sein de l'ARAJ. S'il manque une commune dans cette enclave, ce n'est pas pertinent de créer notre propre structure.

*A. Kohler* : Est-ce l'association actuelle qui est tellement mal gérée ou alors les parents des enfants de notre région qui ont plus de moyens financiers ? *G. Aeby* : il est vrai que les parents de la région participent un peu plus au financement. L'association actuelle n'est pas forcément mal gérée mais elle pourrait faire des économies d'échelles notamment en simplifiant et modifiant les processus : nos 4 communes par exemple représentent 25% de l'ARAJ et nous ne profitons que de 16% des prestations du préscolaire (c'est ce qui explique principalement les gains dont nous pourrions profiter en créant notre propre structure).

*L. Kohler* : J'ai l'impression qu'on tourne autour du pot. J'aurais voulu savoir quels sont les avis des autres communes ? Quand le donneront-elles ? *P. Thévoz* : on a le calendrier. On est les premiers à s'exprimer sur le sujet. Les autres communes suivront.

*J. Laverrière* : qu'en est-il du plan de communication mentionné dans le préavis? C'est un projet très ambitieux et la communication dans un tel projet est très importante. Ceci aussi dans le but que les communes disposent des informations avant la presse. *G. Aeby* : oui la communication sera très importante. On ne voulait pas trop communiquer avant que les conseils n'aient pris de décision. Plusieurs étapes sont définies et seront développées d'ici à la fin de l'année. Les 4 municipalités adhèrent entièrement au projet. On ne pense pas qu'il y aura des frictions dans ce que l'on veut faire. Les structures et l'infrastructure existe déjà.

*M. Kaeser* : l'ARAJ va-t-elle se remettre en question resp. attend-on une réaction de leur part ? *G. Aeby* : Oui, il y a une réaction. Ils vont devoir ajuster certains éléments dans le futur comme par exemple certaines clés de répartitions. Y aura-t-il un, 2 ou 3 réseaux dans le district ? L'avenir nous le dira.

*Y. Mischler* : Si les 4 communes décident de quitter et la FAJE refuse la création de ce réseau. Que se passe-t-il alors? *G. Aeby* : la FAJE est intégrée dans les réflexions sur la création de ce nouveau réseau depuis son initiation. Les critères fixés pour cette création ont tous été acceptés jusqu'alors et on est déjà en discussion avec eux pour être définitivement acceptés. Ils ne voient pas de problème à la création d'un nouveau réseau dans la région.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'approuver la création d'un réseau d'accueil de jour des enfants, au sens de l'article 27 de la LAJE regroupant les 4 communes membres de l'ASIA, d'approuver le retrait des 4 communes membres de l'ASIA ainsi que cette dernière du réseau ARAJ au 31.12.2020, avec un préavis de 12 mois, soit au 31.12.2019 en respect de l'art. 712 des statuts de l'ARAJ et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et utiles à la réalisation de la création de notre réseau.

## **6. Préavis Municipal N° 05/2019 : Chemin des Rives du Lac**

*P. Thévoz* introduit le préavis et précise qu'il s'agit du préavis retiré lors du conseil du 9 mai dernier. Il portait alors le n°01/2019. Une commission ad-hoc avait été constituée pour étudier la problématique des rives du lac et émettre une recommandation. Depuis mai dernier, la commission ad-hoc a beaucoup travaillé sur le sujet.

*M. Herrmann* : précise que ce préavis porte maintenant 2 numéros : le 01/19 et le 05/19. Elle prie le conseil de bien vouloir excuser la Municipalité pour cette erreur. Rien n'a changé au préavis présenté en mai. La Municipalité a simplement laissé la commission ad-hoc faire son étude.

*M. Herrmann* précise encore de quel chemin on parle dans le préavis et indique au conseil que la commune est obligée par le Canton de définir un chemin des rives du lac dans son PGA. Ce tracé avait été intégré au PGA des années 90. Les propriétaires s'étaient alors opposés au tracé. Les négociations étaient difficiles à l'époque et pour pouvoir avancer, on a alors sorti la partie des rives du lac du PGA. Ce dernier a été approuvé en 2003 sans cette partie et les discussions entre les propriétaires et le Canton ont alors commencé pour trouver une solution. C'est pourquoi la partie du bord du lac est aujourd'hui encore soumise au PGA de 1979. En 2011-2012 une étude « Mosimann » a recommandé de faire ce chemin à l'arrière des parcelles car le tracé proposé présentait des nuisances pour la faune ou la flore.

Le chemin situé au nord de la ligne de chemins de fer n'est pas public même s'il est utilisé par tous. Les propriétaires ne laissent passer les promeneurs qu'à bon vouloir. Il y a eu la préparation d'un projet avec le géomètre en 2013 en proposant une servitude de passage public. Ce projet a été présenté aux riverains. Certains propriétaires n'étaient toujours pas d'accord avec les propositions et la Municipalité a baissé son attention sur ce sujet.

Suite à l'introduction de la LAT, la Commune doit refaire son PGA : on a donc repris le projet de 2013 avec l'accord de tous les propriétaires. La proposition a passé auprès de 9 services à Lausanne, dont 2 ont émis des réserves (la Direction Générale de l'Environnement – service Biodiversité et la Division Ressources en eau et économie hydraulique). La conclusion est quand même positive. La Municipalité a donc décidé de mettre les nouveaux plans à l'enquête en septembre 2018 (avec servitude publique de 2m de large qui s'intégrerait sur les servitudes privées). Cette mise à l'enquête a suscité quelques réactions et oppositions. Les riverains souhaitent entre-autres que tout soit mis en œuvre pour que la circulation soit interdite aux vélos. Ils ont souhaité une mise à l'enquête des panneaux d'interdiction de circuler à vélo mais la Municipalité a refusé car elle n'est pas compétente pour ce genre de démarche.

Les réponses aux opposants sont dans le préavis 01/2019. Il est tout à fait possible que le Canton ne signe pas cette mise à l'enquête une fois les oppositions des propriétaires levées par le conseil. La levée des oppositions est une procédure standard. Nous nous devons de traiter ce sujet vis à vis des propriétaires concernés.

La commission ad-hoc, par son rapporteur *S. Carrard*, recommande de refuser le préavis tel que présenté : elle mentionne que dans le cas de la création d'un chemin des rives du lac, il faut non seulement regarder l'aspect légal (obligation de réaliser un tel chemin) mais également l'aspect pratique lié à l'éventuelle réalisation et ses contraintes comme le cheminement à pied et à vélo pour traverser le village et la prise en compte des intérêts particuliers des propriétaires des parcelles riveraines. La commission a invité la Municipalité à consulter les différents services intervenants du Canton afin d'obtenir une prise de position actuelle claire et si possible définitive sur les options envisageables et sur la faisabilité du projet. La commission constate que le projet présenté dans le préavis n'est pas réalisable en l'état pour les raisons suivantes :

- l'Etat ne reconnaîtra pas le chemin proposé comme chemin des rives.
- Sans un tracé de chemin des rives tel que prévu par la loi, notre futur PGA ne pourra pas être accepté par le Canton.
- Aucune subvention ne sera allouée pour la réalisation du chemin tel que proposé
- L'interdiction d'utilisation du chemin par les cyclistes paraît exagérée pour la commission
- Les frais d'entretien du chemin n'ont pas été définis avec les propriétaires des parcelles concernées
- Certaines parcelles concernées abritent déjà une servitude de passage public de 2m le long des rives. L'inscription d'une 2<sup>e</sup> servitude, selon le plan lié au préavis, n'est en principe pas admissible.

La commission encourage la Municipalité à réaliser une nouvelle étude de faisabilité en considérant le fait qu'elle pourrait être subventionnée par l'Etat à hauteur de 50%.

*S. Giannini-Heim* : (s'adressant au conseil) Que ferai-je à votre place ? Le sujet n'est pas facile et la décision à prendre non plus. Elle remercie *M. Herrmann* pour sa transparence et sa volonté de porter ce sujet dans le cadre de la révision du PGA. Elle salue la commission pour le grand travail effectué (actualisation des faits – important travail de recherche). Elle présente un rappel historique des faits au conseil et l'invite à se prononcer.

*Y. Mischler* : concrètement, jusqu'alors l'entretien se faisait par les privés et si on accepte ce préavis, l'entretien devra se faire aux frais de la commune ? *M. Herrman* : l'inscription de la servitude publique passe par une signature chez le notaire et elle est soumise à certaines conditions d'octroi, dont l'entretien du chemin aux frais de la commune. A ce jour les servitudes ne sont pas signées.

*A. Kohler* : si on accepte, ce n'est pas sûr que ce soit réalisé comme ça ? Quand le saura-t-on exactement ? Jamais ? La situation aujourd'hui est encore moins sûre qu'il y a 6 mois. *S. Giannini-Heim* : oui et non. Si ce chemin ne passe pas, il devra alors être discuté lors la révision du plan général d'affectation. Dans le cadre des séances avec les représentants du Canton on a fait un tour de table par rapport à ce que l'on pourrait faire de ce chemin si on n'obtient pas l'unanimité des différents départements du canton. Une décision est ressortie : faire une étude de faisabilité subventionnée.

*A. Kohler* : Pourquoi on ne choisirait pas ce soir si on veut ce chemin derrière la ligne de chemin de fer ou alors comme chemin des rives du lac. Ainsi la commune aurait les arguments pour les différentes négociations avec le canton. *S. Carrard* : on pourrait effectuer un tel vote mais on ne répondra de toutes façons pas à la loi qui mentionne qu'un chemin des rives du lac doit longer le lac et donc le prochain PGA n'aura aucune chance d'être accepté par le Canton. *S. Gianni-Heim* : Un chemin des rives doit être inscrit dans le PGA. Mais nous ignorons quelle est sa définition exacte. Il faudra faire une pesée d'intérêts qui

prend en compte les caractéristiques de protection de l'environnement. Mais on ne sait pas si on peut accepter le chemin comme tel.

*J. Laverrière* : la situation est plus que confuse. Le Canton lui-même n'est pas d'accord sur la notion de chemin des rives. *S. Carrard* : c'est là toute la difficulté : la Municipalité souhaite trouver une solution, les propriétaires également et les citoyens de même. C'est pourquoi la commission a proposé d'effectuer une nouvelle étude d'impact et de faisabilité pour faire démontrer par des professionnels un chemin qui serait réalisable et qui pourrait être accepté comme chemin des rives du lac. Tout en intégrant les propriétaires dans cette étude.

*P. Thévoz* : le chemin doit-il passer absolument sur les rives du lac ? *S. Carrard* : pas nécessairement, on ne serait pas obligés.

*F. Cornaz* : il y avait eu à l'époque un jugement du tribunal administratif mentionnant que le chemin n'était pas légal car il y avait une grande disproportion entre les propriétaires. Il considérait qu'il y avait aussi 2 servitudes sur certaines parcelles. Ne devrait-on pas refaire les pointillés du plan et les intégrer au nouveau PGA ou y aura-t-il trop d'oppositions ? *S. Giannini-Heim* : il faut que le Canton puisse trouver une solution. Il y a des zones qui sont encore très protégées. Il est important de votre part comme conseiller communal de nous donner un signal de ce qu'est votre volonté.

*P. Heim* : je souhaiterais que le Conseil rejette ce préavis car il n'est plus actuel. Le but de la commission était de mettre à plat et d'actualiser la problématique de ce chemin. Après 4 séances, on a constaté qu'il fallait impliquer le Canton. Il faut qu'ils prennent position de façon claire. En l'état actuel, il faudrait repartir à zéro de bon pied en suivant le cours législatif correct. Le projet devra être accepté par le canton, il faudra discuter avec les propriétaires et chacun devra faire des concessions. Si le Conseil accepte ce préavis, le Canton va de toute façon refuser la mise à l'enquête et nous nous retrouverons au point de départ. Lors de nos entretiens avec les départements concernés, on a cru comprendre qu'il y a une ouverture et qu'ils seraient favorables à l'exécution d'une étude complémentaire de faisabilité et d'impact sur l'environnement. Nous pourrions intégrer à cette étude le coût éventuelle de la construction de passerelles ou autre. Et pourquoi ne pas impliquer les propriétaires de parcelles vu qu'ils ont des intérêts à défendre. Je voterai contre ce préavis. On ne peut pas décider ce soir si on veut un chemin des rives du lac ou non.

*A. Kohler* : je ne voulais pas accepter le préavis mais je voulais que l'on choisisse entre un chemin ou l'autre.

*S. Carrard* : ce n'est pas A ou B, cela pourrait aussi être une solution tout autre.

*T. Feneyrolles* : est-ce que les représentants du Canton sont venus sur place ? *S. Giannini-Heim* : Oui en 2002 et en 2012. Leur position avait déjà changé entre ces 10 ans. On pourrait justifier une réactualisation. Le Canton s'est manifesté ouvert à financer à hauteur de 50% une étude de faisabilité (sur la base d'un devis). Le Canton fait preuve d'ouverture.

*P. Heim* : On part du principe que le chemin doit border les rives du lac. Or on pourrait éventuellement négocier l'aménagement des différentes zones d'accès au lac depuis notre village pour déroger au fait de ne pas avoir de chemin qui longe directement les rives du lac.

*H. Herrmann* : la Municipalité ne va pas se fâcher si on refuse le préavis et en le refusant nous ouvrons la porte à la suite des travaux à entreprendre. Il ne faudra pas être pressés. Si on attend par ex. les changements de propriétaire naturels, dans quelques années nous n'aurons plus que quelques procédures et tout le monde aura passé. On pourra alors remettre ce chemin dans notre PGA dans quelques années.

*R. Tacheron* : qu'ont-ils fait de l'autre côté du lac ? Pourrait-on se rapprocher des autres communes même si ce n'est pas le même canton ? *A. Kohler* : certaines zones sont en discussion depuis plus de 20 ans.

*H. Herrmann* : le canton de Vaud a été très malin en fixant cette obligation de servitude ou concession lors du changement de propriétaire. Ainsi à long terme le problème des rives du lac se règle de lui-même.

*P. Thévoz* : Qu'en est-il du PGA si on refuse le préavis ce soir ? *S. Giannini-Heim* : soit on le propose comme nous l'avons fait en 2002 avec les procédures de recours qui nous pendront au nez ou alors on continue les négociations avec le Canton pour avoir une proposition solide en collaboration avec les propriétaires. Cela irait dans le sens de l'étude de faisabilité.

*P. Thévoz* : si, lors du vote, le préavis ne passe pas, on ne traitera pas les oppositions comme mentionné dans le préavis. Si le conseil l'accepte, alors on passera au traitement des oppositions.

Le conseil communal décide à la majorité (1 voix pour, 21 contre et 6 abstentions) de refuser le préavis n°1/2019 (renuméroté en préavis n°5/2019) tel que présenté.

## **7. Préavis Municipal N° 06/2019 : Budget 2020**

*M. Herrmann* présente brièvement le préavis en mentionnant que la commune table sur un excédent de revenus pour 2020 de Fr. 14'070.-. Elle ajoute que les détails des comptes et les commentaires relatifs aux principales hausses ou différences importantes sont mentionnées dans le préavis.

La commission des finances, par son rapporteur R. Tacheron, propose d'accepter le préavis. Elle relève les points suivants :

- Augmentation de 40% du taux d'occupation du personnel communal : est-ce nécessaire et la population va-t-elle en profiter directement ?
- Diminution du taux de couverture de la déchetterie qui passe de 95 à 85% : il faudrait prendre des mesures pour inverser cette tendance.
- Elle recommande une nouvelle fois d'adapter les tarifs du parking comme mentionné à plusieurs reprises
- Baisse prévue des ventes d'abonnement CFF de 20% suite à l'augmentation des tarifs : pourquoi ne pas adapter nos prix à celui des communes avoisinantes ?
- Travaux d'excavation pour dommages d'infiltration d'eau : la commission recommande de contacter l'architecte de la salle au plus vite pour éclaircir s'il n'y avait pas d'éventuels défauts cachés dont la réparation ne devrait pas être prise en charge par la commune.
- Pour terminer elle regrette tout comme l'ensemble du conseil communal, qu'elle n'ait pas été informée des recommandations et des effets du changement de financement de l'AVASAD lors de la votation début juin 2019 du préavis 04/2019 concernant le taux d'imposition 2020. Une communication plus ouverte et plus transparente aurait permis de définir un taux d'imposition communal pour 2020 en ayant connaissance de la recommandation de l'Etat de Vaud et de l'Union des Communes Vaudoises qui conseillaient aux communes de répercuter cette bascule sur une baisse d'impôt de 1,5 point au minimum. Pour la fixation du taux pour 2021, la commission recommande d'étudier les effets de cette non-basculer ainsi que les comptes 2019 avant de prendre une décision.

*M. Herrmann* : l'augmentation du taux d'activité servira principalement à compenser les heures supplémentaires de la secrétaire municipale. De nombreuses heures sont effectuées suite aux mandats que nous avons avec le bureau technique. Notre personnel effectue des travaux de recherche et de comparaisons importants. La population va bénéficier de cette hausse car les horaires d'ouverture du bureau seront modifiés.

Tarif des parkings : nous devons mener une réflexion plus globale sur le système de parking. *R. Tacheron* : une simple augmentation du prix du parking au port serait suffisante dans un premier temps.

*M. Herrmann* : l'abonnement journalier a augmenté car son prix a aussi augmenté. On va reconduire l'abonnement pour 2020 et nous suivrons les recommandations de la commission des finances en baissant légèrement son prix.

Concernant le taux d'imposition : quand on a fait le préavis, j'avais encore à l'esprit l'expérience vécue lors de la demande d'augmentation en 2018 et qui m'avait beaucoup marquée. J'ai donc proposé de reconduire le taux de 2019 pour 2020 en juin. La décision du canton n'est sortie que plus tard. Il est vrai que l'on aurait pu rediscuter du taux. Or en 2018 l'augmentation a été votée pour pouvoir en évaluer l'impact sur la péréquation. *R. Tacheron* : nous sommes probablement l'une des seules communes vaudoises qui a voté son taux d'imposition sans avoir eu connaissance de cet élément. Nous faisons notre travail et cette décision nous a interpellés. Pourquoi devoir voter le taux d'impôt aussi tôt dans l'année ?

*A. Kohler* : notre employé communal nous coûte Fr. 50'000.- de plus par an. Qu'a-t-il de particulier ? Et je voudrais savoir combien nous coûte le fontainier. *M. Herrmann* : pour le nouvel employé, nous avons créé un poste à 100%. Quant au fontainier, je ne sais pas. Il faudrait aller consulter les factures. *C. Gujer* : le fontainier est payé au tarif horaire.

Le conseil communal décide à la majorité (1 avis contraire) d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

## **8. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de diverses commissions (gestion, finances, CCLT)**

**Pascale Walker** (anciennement suppléante) est élue membre de la commission de gestion (pour 2019-2020) en remplacement de Marc Baehler. Le nouveau suppléant de la commission de gestion est **David Bula**.

**Mathieu Kaeser** est élu 2<sup>e</sup> suppléant dans la commission des finances en remplacement de Tania Knuchel. Suite au départ de Tania Knuchel, **Marco Soares Leal** est élu membre de la CCLT.

Ces nominations sont saluées par les applaudissements du conseil.

## **9. Informations municipales**

*C. Gujer* :

**Pénurie d'eau** : Le réservoir de la Mine à Courgevax alimente le secteur en eau. Or une chambre de ce réservoir où l'eau passe a été contaminée par du lisier.

Le contrôle des eaux a montré également des valeurs de chlorothalonil qui dépassent la limite autorisée. Il nous faudrait près de 2 ans pour se mettre à niveau mais la Municipalité a décidé de couper cette conduite d'eau, ce qui représente plus de 60 m<sup>3</sup> par jour d'eau en moins pour le village.

Cet été a été chaud et sec. En principe, nous consommons près de 300m<sup>3</sup> d'eau par jour et cet été cette consommation est montée à 650 m<sup>3</sup> par jour. La nappe phréatique est descendue d'un mètre. C'est pourquoi nous avons dû prendre des mesures en interdisant l'arrosage et le remplissage des piscines. Actuellement la nappe n'est pas remontée du tout, même après l'épisode pluvieux que nous avons eu et nous pompons toujours près de 250m<sup>3</sup> par jour.

Nous sommes en train de faire une étude dans le cadre du plan directeur de la distribution des eaux pour s'assurer d'avoir une eau de secours. Il existe une conduite vers le terrain de foot de Courgevaux. Il faudrait avoir une conduite en état qui amènerait l'eau à la station de pompage, ce qui permettrait d'utiliser cette eau mais il faudrait bien évidemment obtenir l'accord préalable de la commune de Courgevaux. Une alternative serait de se mettre sur le réseau de Clavaleyres. Ou alors s'annexer en cas de nécessité à la dernière hydrante de Greng mais il s'agit ici aussi de l'eau du réseau de Courgevaux.

Il y aurait aussi la possibilité de se raccorder au réseau qui est situé du côté de la plage d'Avenches mais ils ont aussi eu des problèmes d'alimentation de leur côté cet été.

Le bureau d'ingénieurs Parisod est en train d'élaborer le plan directeur de la distribution des eaux et le bureau d'ingénieurs CSD étudie les flux de l'eau et la possibilité d'alimenter de la meilleure façon notre village tout en évitant de puiser dans les réserves.

Nous pourrions également faire une canalisation depuis la forêt de Courgevaux jusqu'au réservoir. Par contre il y aurait dans tous les cas un problème de débit sur les différentes alternatives.

Un tout-ménage sera fait prochainement qui recommande aux habitants de la commune d'installer des bacs de rétention pour pouvoir arroser leur jardin l'été prochain et dans les années à venir car il est loin d'être sûr que d'ici l'été prochain, l'interdiction d'arroser soit levée. Il en va de même pour le remplissage des piscines.

*M. Krenger* : on a prononcé une pénurie d'eau cet été mais les fontaines n'ont pas été coupées ? *C. Gujer* : on les a coupées de suite. Sauf la fontaine située en Verdeau dont le robinet est grippé. Il sera réparé prochainement.

*S. Carrard* : un plan de subvention des bacs de rétention par la Commune est-il envisageable ? L'eau c'est vraiment primordial et en entendant ce rapport, j'ai quelques craintes pour le futur. Ne pourrait-on pas lancer un projet de la gestion de l'eau dans la commune ?

*C. Gujer* : la Commune n'a pas de budget pour une telle aide. De plus on ne réglerait que le problème de l'arrosage des jardins. Une solution serait de laisser libre l'accès à l'eau du réservoir près du cimetière.

*R. Hotz* : la situation est urgente et critique. Ne devrait-on pas interdire complètement l'arrosage ? *C. Gujer* : c'est déjà le cas. *R. Hotz* : ne devrait-on pas renforcer cette interdiction au printemps et procéder à des contrôles ? *C. Gujer* : c'est très difficile car on ne peut pas savoir d'où vient l'eau utilisée pour l'arrosage des jardins.

*M. Krenger* : A Courgevaux il y a l'eau qui arrive au réservoir de la Mine et l'eau qui se trouve sous 2 champs. A une époque, le canton proposait de mettre ce champ en prairie. Pourrait-on utiliser cette eau-là ?

*C. Gujer* : l'eau a beaucoup de nitrates et trop de matières (turbides) qui en soi ne sont pas mauvaises à la consommation mais qui peuvent engendrer de grands dépôts dans les canalisations.

*M. Krenger* : Y a-t-il d'autres sources ? Ou devra-t-on passer à de l'eau chlorée pompée directement dans le lac ?

*J. Laverrière* : La grandeur de la nappe est inconnue et selon tes dires elle pourrait ne plus jamais remonter à son niveau habituel ou alors même s'effondrer. Comment la commune gère-t-elle ce risque ?

*C. Gujer* : le plan directeur général des eaux est en cours d'élaboration. Il devra régler ces questions. Cela ne sert à rien de faire une conduite aujourd'hui alors qu'il existe encore de nombreuses inconnues. Si nous n'avons vraiment plus d'eau potable, en cas d'urgence nous pourrions toujours aller en chercher à une hydrante à Greng.

*D. Kaeser* : qu'en est-il des piscines ? *C. Gujer* : l'interdiction est aussi valable et l'année prochaine, ceux qui l'ont vidée ne pourront probablement plus la remplir.

*A. Kündig* :

**Groupement forestier** : les documents pour la dissolution de l'ancien groupement forestier sont signés. Il reste encore Fr. 40'000 environ que la commune de Faoug pourra encaisser après cette dissolution. Le nouveau groupe travaille bien et dispose d'un budget d'un peu plus de 2 millions.

**STEP régionale**: nous n'avons pas trop de nouvelles, 3 sites ont été retenus (vers St Aubin, vers la STEP d'Avenches – avec une étude d'impact sur l'Eau Noire et un 3<sup>e</sup> site). Je suis membre de la commission juridique et des finances de cette entité.

**Règlement du cimetière** : sera présenté au printemps.

M. Herrmann :

**Salaire des employés communaux**: M. Püro travaillait à 70%. Le nouveau collaborateur travaillera à 100%. Il habite Villarepos. Durant le mois de janvier, il sera en binôme à la déchetterie avec M. Püro.

J. Schürch :

**Changement de dicastère** : je vais m'occuper de la voirie et de la déchetterie à la place d'A. Kündig

S. Giannini-Heim :

**Atelier village** : L'extrait du rapport d'Espace Suisse a été publié dans le Faougeois. Et si je ne m'abuse, le rapport devrait également être sur le site de la commune.

M. Herrmann : Remercie le comité de rédaction du Faougeois qui a pris son rythme de croisière. Les informations s'y trouvant valent vraiment la peine d'être lues.

## 10. Divers et propositions individuelles

*A. Kohler* : Il y a un panneau indiquant des travaux à la route de Morat depuis très longtemps. *P. Thévoz* : Il n'a pas été oublié mais l'entreprise doit encore venir contrôler 3 regards car ils doivent être mis à niveau.

*A. Kohler* : relève avec malice que l'on n'ose pas prononcer « Pfauen » à Faoug sans être mentionné dans la presse...

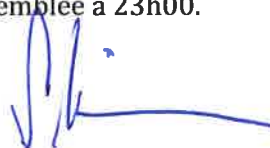
*L. Kohler*: l'organisation des Fenêtres de l'Avent avance bien. Elle remercie les familles qui se sont inscrites ainsi que Carole Sudan pour l'organisation de cet événement. Pourrait-on utiliser le local qui se trouve dans le carnotzet pour stocker le matériel de la CCLT ? Jusqu'à maintenant le matériel était chez moi mais je déménage en fin d'année. Qu'en est-il de la surélévation du quai de la gare ? La marche à descendre du train à Faoug est très élevée pour les personnes âgées ou pour les familles avec petits enfants ou poussettes. *M. Herrmann* :

On pourra discuter du local toutes les 2. Pour les CFF on ne peut malheureusement rien ajouter sur le quai. Mais à l'horizon 2022, toutes les gares de la Broye devront être mises à niveau. On ne peut rien espérer avant ça. *P. Walker* : il existe quand-même des solutions (caillebotis ou éléments en béton).

Le Président informe l'assemblée que la date du prochain conseil n'est pas encore connue. Il remercie les membres de la Municipalité et du Bureau et clôt l'assemblée à 23h00.



P. Thévoz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faug, novembre 2019

Approuvé lors du conseil communal du 16.6.2020